

PROCEDURE A SUIVRE

Que faire cas de découverte d'oiseau échoué ?

Si l'oiseau est vivant

- > **Mettre l'oiseau dans un carton percé** en manipulant celui-ci avec précaution pour éviter qu'il ne vous blesse et avec des gants pour vous protéger des hydrocarbures. Ne lui donner ni à boire ni à manger et ne tenter pas de le nettoyer vous-même.
- > **Contactez le centre de soins le plus proche** dans les plus brefs délais qui vous donnera la marche à suivre et organisera son rapatriement :

Coordonnées des centres de soins en Bretagne :

- + Bretagne Nord : Station ornithologique de la LPO de l'île Grande au 02 96 91 91 40
- + Bretagne Sud : Centre de soins Piafs au 06 43 22 15 50

Si l'oiseau est mort ...

... et présente des traces d'hydrocarbures :

- > **Informez rapidement votre commune** qui se chargera de récupérer les cadavres d'oiseaux
- > **Informez rapidement Vigipol** qui centralisera les informations et les transmettra aux autres acteurs concernés afin de prendre les mesures appropriées.

... et ne présente pas de traces d'hydrocarbures :

- > **Vérifier si l'oiseau est une espèce d'intérêt pour la surveillance de l'influenza aviaire** (oiseau d'eau, échassier, rapace ou au moins 3 individus d'une autre espèce au même endroit sans traces d'hydrocarbures) :
 - + **Si oui** : prendre toutes les **précautions en cas de manipulation** pour ne pas contaminer d'autres oiseaux, et surtout domestiques : bien se désinfecter, et si possible éviter d'aller dans un élevage de volailles pendant 48 heures.
Dans ces cas-là, **prendre contact avec le réseau SAGIR** (Service départemental de l'Office français de la Biodiversité) pour qu'ils puissent les prendre en charge et les amener au laboratoire départemental vétérinaire pour les analyser.

Coordonnées des services départementaux de l'OFB :

- + Côtes-d'Armor : 02 96 33 01 71 - sd22@ofb.gouv.fr (en cas d'absence, appeler la FDC 22 au 02 96 74 74 29)
- + Finistère : 02 98 82 69 24 - sd29@ofb.gouv.fr (en cas d'absence, appeler la FDC 29 au 02 98 95 85 35)
- + Ille-et-Vilaine : 02 23 36 02 25 - sd35@ofb.gouv.fr
- + Morbihan : 02 97 26 14 33 - sd56@ofb.gouv.fr

- + **Si non** : mettre le cadavre d'oiseau à l'équarrissage